



CFE-CGC Groupe SAFRAN 15 septembre 2015

Indemnités SAFRAN de Départ à la Retraite Nous voulons de vraies négociations !

La situation

L'ultimatum :

Jusqu'au 31 décembre 2015, les personnels Safran qui partent en retraite dans l'année suivant l'atteinte de leurs droits à taux plein reçoivent un complément d'indemnité de départ de quatre mois de salaire.

Au 1^{er} janvier 2016, en dépit de l'intervention de la CFE-CGC sur ce sujet dès décembre 2013, faute d'accord, cet avantage significatif aura disparu.

Une négociation inversée :

La Direction a imposé d'office son objectif de ne pas reconduire ce dispositif en l'état.

Elle a tout d'abord proposé d'octroyer 40 jours sur le CET (Compte Epargne Temps), ce qui représente deux mois de départ anticipé de l'entreprise, pour quatre mois de salaires payés précédemment.

Et elle a ensuite « amélioré » sa proposition en passant de 40 à 30 jours → du jamais vu en négociation !

La Direction ferait mieux de revenir à des négociations où tous, Direction et salariés, peuvent négocier sans déclencher les passions ...

Position CFE-CGC

Malgré ces provocations, nous avons entendu les arguments avancés par la Direction, « maintenir une prime induirait le provisionnement de 300 M€ », « une solution serait une compensation des sommes non versées par un départ plus tôt de l'entreprise ».

Après analyse, nous constatons que pour les jeunes générations, le principal enjeu sera de compenser le recul de la date du départ à la retraite.

Néanmoins, pour ceux qui auront besoin d'un coup de pouce financier, la Direction dispose du PEG, Plan d'Épargne Groupe, dont l'abondement et les dépôts peuvent être largement améliorés.

Aussi, un renforcement de l'Épargne Salariale permettrait aux salariés d'améliorer leur épargne en prévision du départ à la retraite, en compensation de l'indemnité actuelle.

Propositions CFE-CGC

Nous sommes prêts à considérer une évolution du dispositif actuel, dont la proposition de la Direction vers un départ de l'entreprise anticipé, mais nous demandons :

- Que la Direction revienne à des négociations « normalisées » entre partenaires responsables.
- Que la prime de 4 mois aujourd'hui versée, soit compensée par un départ anticipé de 4 mois.
- Que la transition du passage d'une prime en € à des mois de départ anticipé se fasse progressivement, car les populations concernées à court terme s'attendent à toucher des €.
- Qu'un complément financier soit toujours possible, via l'amélioration de l'Épargne Salariale.

Considérant à ce jour qu'une négociation est toujours possible, la CFE-CGC, en organisation responsable, a donc décidé de ne pas jeter de l'huile sur le feu et demande à ses adhérents et sympathisants de ne pas signer la pétition proposée par d'autres organisations syndicales.



Vous êtes administratifs, techniciens, agents de maîtrise ou cadres, pour la défense de vos intérêts, adhérez à la CFE-CGC !